

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU MARDI 19 JUIN 2018**

**BM2018/06/19/03 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT A L'ASSOCIATION OREE  
(ORGANISATION POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT DANS L'ENTREPRISE)**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 13 JUIN 2018  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31  
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président  
SECRETAIRE DE SEANCE : Carine PETIT

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, Georges SIFFREDI, Patrick BRAOUEZEC, André SANTINI, Daniel GUIRAUD, Manuel AESCHLIMANN, Daniel BREUILLER, Michel LEPRETRE, Laurent RIVOIRE, Sylvain BERRIOS, Olivier KLEIN, Daniel-Georges COURTOIS, Xavier LEMOINE, Jean-Pierre BARNAUD, Richard DELL'AGNOLA, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Denis CAHENZLI, Patrick BEAUDOUIN, Danièle PREMEL, Patrice CALMEJANE, Valérie MAYER-BLIMONT, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Carine PETIT, Denis BADRE, Jacques-Alain BENISTI et Geoffroy BOULARD.

formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES : Patrick BEAUDOUIN par Éric CESARI, Frédérique CALANDRA par Daniel GUIRAUD et Christian DUPUY par Georges SIFFREDI.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Anne HIDALGO.

Dès sa création, la Métropole du Grand Paris a souhaité faire de l'économie circulaire un axe stratégique du développement économique pour permettre l'émergence d'une métropole attractive, résiliente et innovante. En effet, il revient aux collectivités publiques de mettre en place les leviers qui permettront à la société et aux acteurs économiques d'accélérer les changements de comportements et de pratiques.

Afin de réunir les conditions nécessaires à la réussite de sa montée en compétence et de consolider son ancrage territorial, la métropole s'entoure des expertises des acteurs engagés.

En 2017, la métropole a conventionné avec l'Institut National de l'économie circulaire (INEC) avec le souhait que cet accord aide à la constitution d'une métropole résiliente. En outre, lors de la séance du bureau du mardi 13 février dernier, le Bureau a délibéré pour adhérer à l'association Orée.

Orée est une association multi-acteurs créée en 1992 qui rassemble plus de 170 entreprises, collectivités territoriales, associations professionnelles et environnementales, organismes académique et institutionnels pour développer une réflexion commune sur les meilleures pratiques environnementales et mettre en œuvre des outils pratiques pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires. Forte de son réseau d'adhérents publics et privés et de la richesse de ses travaux de recherche, l'expérience d'Orée est aujourd'hui fortement reconnue et appréciée des différentes instances représentatives des pouvoirs publics et acteurs économiques.

Le 28 février dernier, Orée a adressé une demande de subvention à la métropole afin de poursuivre en 2018 le programme d'action mené par le comité francilien.

Le comité francilien est né en 2013 de la volonté d'Orée et de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) d'Île-de-France de créer une dynamique autour de l'économie circulaire avec les différentes structures d'Île-de-France.

Ce comité francilien qui compte 12 partenaires - la DRIEE Île-de-France, l'ADEME Île-de-France, l'ARENE et l'ORDIF Île-de-France (aujourd'hui intégrés à l'IAU), l'IAU, le Conseil Régional d'Île-de-France, la DIRECCTE Île-de-France, la Mairie de Paris, la CCI Paris Île-de-France, Paris Région Entreprises et le TEDDIF – vise à fournir des outils pratiques et les retours d'expériences dont les collectivités ont besoin pour favoriser la transition de leurs territoires vers l'économie circulaire.

Le programme d'action 2018 élaboré par le Comité francilien, tel que détaillé dans l'annexe technique de la demande de subvention, s'axe sur :

- La poursuite et le renouvellement de l'animation du groupe de travail francilien ;
- L'organisation de deux séminaires de sensibilisation et d'éducation à l'économie circulaire ;
- L'édition d'un recueil thématique des bonnes pratiques d'économie circulaire.

Le premier séminaire « Mobiliser pour l'économie circulaire avec l'éducation au développement durable » se déroulera le 21 juin 2018 sur la demi-journée. Il réunira les professionnels de l'éducation à l'environnement et au développement durable et les acteurs de l'économie circulaire autour des méthodes et des outils les plus pertinents pour promouvoir l'économie circulaire.

L'intérêt pour la Métropole du Grand Paris de soutenir l'action d'Orée est multiple :

- Renforcer la place de la Métropole du Grand Paris comme un acteur institutionnel d'importance, et promouvoir la stratégie de développement économique et d'attractivité de la métropole du Grand Paris sur le territoire métropolitain ;
- Soutenir et pérenniser l'action menée par le comité francilien ;
- Avoir une vision globale et consolidée des politiques économie circulaire des administrations et organisations régionales.

A cette fin, il est proposé que la Métropole apporte son soutien à Orée dans la poursuite de l'action menée depuis de nombreuses années. Le budget 2018 du comité francilien est de 79.275,75 €, dont 55.000 € de subventions publiques apportées par l'ADEME et la DRIEE.

Il est ainsi proposé au Bureau d'attribuer à OREE une subvention équivalant à 21,1% de ses financements publics, soit 21 500€ (vingt-et-un mille cinq cents euros) et d'assortir celle-ci d'une convention d'objectifs et de financement.

#### **LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris ;

**Vu** la délibération CM2016/02/18/03 du Conseil de la Métropole du Grand Paris portant délégation de compétence au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels l'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant inférieur à 23 000€ dans la limite des crédits ouverts au budget et approbation des conventions afférentes ;

**Vu** la délibération 2017/12/08/05 du Conseil de la Métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'économie circulaire, sociale et solidaire, et d'économie collaborative ;

**Vu** la délibération 2018/02/13/01 du Bureau de la Métropole du Grand Paris adhésion de la métropole à Orée ;

**Vu** le projet de convention d'objectifs et de financement annexé à la présente ;

**Considérant** que Monsieur Xavier Lemoine, vice-président délégué à l'Economie circulaire, à l'Economie collaborative et à l'Economie sociale et solidaire ne prend part ni aux débats ni au vote en raison de sa qualité de représentant de la métropole du Grand Paris au sein des instances de l'association concernée,

**Considérant** l'intérêt pour la Métropole du Grand Paris de subventionner l'association ;

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et Orée.

**ATTRIBUE** une subvention de 21 500€ (vingt-et-un mille cinq cents euros).

**DIT** que la dépense sera prélevée sur le chapitre 065 « charge à caractère général » du budget 2018.

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la métropole du Grand Paris

  
Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.